



Installation des Autorités communales Législature 2016-2021

Procès-verbal d'assermentation du 24 mai 2016

Le Conseil général de Vulliens convoqué par ordre de la Préfecture, s'est réuni ce jour, mardi 24 mai 2016 à 20h30, afin de procéder :

1. A l'assermentation des membres du Conseil général
2. A l'assermentation des membres de la Municipalité
3. Aux nominations légales

A l'heure sus-indiquée, la séance est ouverte par M. Le Préfet, Olivier Piccard, qui préside les opérations.

Il désigne comme secrétaire provisoire : Caroline Dutoit

Il fait appel aux scrutateurs provisoires : *Gary Cherpillod*
Pierre Alain Dumais

Il annonce qu'après avoir pris connaissance des procès-verbaux des assemblées de commune du 28 février 2016, concernant les élections communales, il n'a relevé aucune irrégularité d'une part, et d'autre part, aucun recours ne lui est parvenu au sujet des élections ; il déclare donc être en mesure d'assermenter les élus.

1. Installation du Légitif

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil Général.

M. Le Préfet donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales.

A l'appel de son nom, chaque conseiller présent solennise la promesse. Il est de ce fait installé membre du légitif communal de Vulliens pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2016.

Nombre des membres assermentés : *76*

2. Installation de l'Exécutif

M. le Préfet, après s'être assuré qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé par la loi, donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, le Syndic et chaque municipal solennisent la promesse. Les membres de la Municipalité sont ainsi installés.

Ce sont :

Syndic :

M. Olivier Hähni

Municipaux :

M. Loïc Bardet

M. Yvan Cherpillod

M. Jean Maurice Henzer

M. Stéphane Thonney

3. Nominations (art. 89 LC)

En préambule, il donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11 et 12 de la loi sur les communes concernant le mode du scrutin.

Nomination du Président du Conseil pour un an au scrutin individuel secret

1^{er} tour (majorité absolue)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
 valables : majorité :

2^{ème} tour éventuel (majorité relative)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
 valables :

Est élu : *Christophe Chappuis* avec voix
Seul candidat est facilement par l'assemblée voix éparses :

Nominations du / de la secrétaire du Conseil pour 5 ans au scrutin individuel secret

1^{er} tour (majorité absolue)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
 valables : majorité :

2^{ème} tour éventuel (majorité relative)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
 valables :

Est élu : *Caroline Dutoit seule candidate est élue*
facilement par l'assemblée avec voix
voix éparses :

Procès-verbal lu et adopté séance tenante.

11:-1

OLIVIER PICCARD, Préfet

Caroline Dutoit

Caroline Dutoit, secrétaire